



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU BUDGET 2018

Conformément à l'article 474,2 de la Loi sur les cités et villes, je donne avis que les prévisions budgétaires des activités financières et des activités d'investissements de l'année 2018 seront déposées au cours de la séance spéciale qui sera tenue le 11 décembre 2017, à 20 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Normandin, ce 21^e jour de novembre 2017.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «NOUVELLES HEBDO», édition du 29 novembre 2017)